



Saint-Lô, le 29 mai 2015

Département de la Manche
CABINET DU PRÉSIDENT

Association Manche-Nature
83 rue Geoffroy de Montbray
50200 COUTANCES

Suivi technique : Aurélie Lechevallier
T. 02 33 05 96 62 - aurelie.lechevallier@manche.fr

N/ Réf : CAB-DL/FL - 2015/279
affaire 89775

Objet : Demande d'arrêt complet de l'utilisation
des pesticides dans la Manche

Cher Monsieur le président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 29 avril dernier par lequel vous sollicitez l'engagement du conseil départemental de la Manche à suspendre l'utilisation des produits phytosanitaires sur le patrimoine départemental.

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil départemental s'est engagé, dès 2012, dans une démarche d'entretien raisonné de ses espaces, dans un objectif de supprimer l'usage de produits phytosanitaires sur ses propres sites à l'échéance du 1^{er} janvier 2016.

À ce titre, les services départementaux sont accompagnés par la FREDON qui a d'ores et déjà procédé à la labellisation en niveau 3 « 0 phytosanitaire » de plusieurs sites du Département.

Par ailleurs, pour sensibiliser les autres collectivités de la Manche à l'enjeu de la suppression des produits phytosanitaires, le conseil départemental organisera prochainement une cérémonie de remise des plaques FREDON aux communes récemment labellisées au titre de la charte d'entretien des espaces publics.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement,

Le président du conseil départemental,


Philippe Bas
Ancien Ministre

Sénateur de la Manche

POUR NOUS ÉCRIRE

Conseil départemental de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX - T. 02 33 055 550

manche.fr